

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1 JUIN 2022

Présents :

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Manuel ARRAGAIN, Amaury FARGES, Jacques PERRILLAT, Yvan JAYET, Michèle LAMBERT

Excusés :

Aurélia TRUNFIO (pouvoir à Amaury FARGES)
Manu THOMAS (pouvoir à Yvan JAYET)
Mélanie ZIZZO (pouvoir à Michèle LAMBERT)

Absent :

Thibault LEFEBVRE

Adoption du dernier compte-rendu

Madame Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance
Le précédent compte rendu est adopté

Rappel du mail du maire concernant l'organisation des conseils (20h-22h) et les sujets RH en cours.

Délibérations :

1/ Délibération avenant reprise Guinguette

Il est rappelé que le conseil a délibéré favorablement à la signature d'un avenant pour intégrer la reprise de la SAS La Guinguette par un couple qui s'était montré intéressé.

Ce projet de reprise n'ayant pu aboutir, l'actuel gérant a poursuivi ses recherches pour céder son activité.

Le gérant a informé le maire qu'il avait reçu une proposition de plusieurs personnes qui développe déjà des activités dans le domaine de la restauration et du tourisme en Chautagne et souhaitent s'associer pour reprendre la Guinguette.

Ce groupe d'associés a été reçu en mairie le 19 Mai, échange qui a permis de leur remettre un courrier exposant la volonté de la mairie de voir respecter strictement les termes du contrat de délégation de service public. La mairie observera une grande vigilance sur ce point.

Un nouveau point avec Agate, conseil juridique de la commune a confirmé que le gérant de la SAS a le droit de céder sa société, puisque c'est celle-ci qui est signataire de la DSP, la seule obligation étant l'information à la commune.

Ainsi, une délibération du conseil n'est pas indispensable et un vote défavorable du conseil ne serait pas un obstacle à ce projet de reprise.

Il est toutefois proposé d'échanger et de délibérer sur ce projet.

Vote : à l'unanimité

2/Délibération : tarif exceptionnel pour la Salle des Fêtes

Information sur incident dans la location de la salle des fêtes le week-end du 28-29/05. Lors de l'état des lieux, la salle des fêtes, n'était pas "propre, particulièrement les sanitaires et la cuisine de ce fait il a été proposé de faire le tarif résidents aux loueurs soit 240€ (au lieu de 580€).

Il faut prêter une attention particulière aux états des lieux, et au nettoyage minutieux après chaque utilisation. Par ailleurs, un nettoyage plus poussé doit être organisé occasionnellement.
Vote : à l'unanimité

Questions diverses :

- Planning bureau élections législatives

Commentaires / modifications éventuelles sur cette proposition de planning : Un grand merci aux volontaires hors conseil qui participent à la tenue du bureau de vote.

Le planning est validé dans l'état. Yvan JAYET et Manuel ARRAGAIN, non prévus pour le second tour, se proposent de prendre des plages horaires pour soulager certaines personnes, notamment les volontaires hors conseil.

- Plan communal de sauvegarde

Voir mail envoyé le 29 Mai 2022 : proposition de valider en interne le contenu du document avant envoi au SHR pour relecture.

Suite à réunion au SHR, Jacques Perrillat précise que le document devra être adapté en ce qui concerne le risque inondation.

En effet, l'identification de la salle des fêtes comme lieu d'accueil n'est pas appropriée, puisqu'elle se situe elle-même en zone inondable.

M. le Maire propose de faire passer le projet au SHR pour nous accompagner dans son adaptation.

- Désignation d'un maître d'œuvre pour sécurité routière sur la route départementale

5 entreprises ont été sollicitées et ont formulé une offre pour accompagner la commune sur une base de 120 000 € de travaux.

VRD INGENIERIE = 7575 €

EPODE = 8400 €

BARON INGENIERIE = 9050 €

PROFILS ETUDES = 10000 €

ALPETUDES = 18480 €

Toutes ces offres sont techniquement recevables et pertinentes.

Compte-tenu de son avantage économique, il est proposé de retenir l'offre de VRD INGENIERIE.

Objectif : présentation en 2^e commission du département mi-septembre et présentation en réunion publique des projets d'aménagements à la rentrée.

- Retrait des cartes de transports scolaires en mairie

Cette année Grand Lac demande à toutes les familles, pour des raisons techniques, de refaire un dossier pour l'obtention de cartes de transport pour leurs enfants.

L'ensemble des familles devront se rendre à l'une des permanences (deux mercredis matins au relais Grand Lac, deux samedis matins en mairie de Ruffieux).
Par ailleurs, le retrait des cartes se fera en mairie à partir de la deuxième quinzaine d'août. Nous ne pouvons que regretter que toutes les familles soient obligées de se plier à un petit nombre de permanences toutes regroupées sur la commune de Ruffieux, les autres communes n'ayant pas été sollicitées. Le retrait en mairie est une solution proposée pour éviter un coût supplémentaire aux familles de 6€ d'envoi par carte. Cependant nous verrons si nous pouvons faire le retrait des cartes en mairie à partir de mi Août ou à partir de fin Août.

- Mise en place transports à la demande

Information sur l'extension du service « ONDEA A LA DEMANDE » à la Chautagne dès l'été.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 06 juillet 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

